



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 janvier 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 12 janvier 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le texte de la déclaration publiée le 6 janvier 2004 par la présidence au nom de l'Union européenne au sujet de l'adoption d'une constitution pour l'Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Richard **Ryan**



**Annexe à la lettre datée du 12 janvier 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration relative à l'adoption d'une constitution pour
l'Afghanistan publiée par la présidence au nom de l'Union
européenne le 6 janvier 2004**

La présidence de l'Union européenne se félicite de l'adoption, par la Loya Jirga, de la nouvelle Constitution de l'Afghanistan. L'adoption de cette constitution, qui représente un élément essentiel du processus de paix instauré par l'Accord de Bonn, jette les fondements d'un avenir de paix et de prospérité pour le peuple afghan. L'Union européenne confirme une nouvelle fois son attachement sans réserve à ce processus.
